



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2360

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Application de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) dans la Métropole de Lyon -
Pack ADS - Convention avec la Commune

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et
politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2360**

| |
|---|
| commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville |
| commune (s) : Bron |
| objet : Application de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) dans la Métropole de Lyon - Pack ADS - Convention avec la Commune |
| service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines |

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon met à la disposition des communes qui le souhaitent un logiciel standard de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) : "Pack ADS".

Le logiciel répond aux enjeux suivants :

- prise en compte des évolutions récentes du droit de l'urbanisme,
- modernisation du service public en direction des usagers, notamment en matière de dématérialisation,
- facilitation du processus d'instruction pour les services,
- optimisation du coût du logiciel par le déploiement d'une offre mutualisée.

L'application "Pack ADS" couvre principalement les domaines suivants : instruction des ADS par les communes et par la Métropole selon la réglementation en vigueur, dématérialisation des dossiers et des flux avec les services internes et externes qui sont consultés dans le cadre des ADS, pilotage de l'activité, gestion électronique des documents produits.

Actuellement, 47 Communes utilisent en direct cette solution partagée mise en œuvre par la Métropole, et 11 communes via un pôle d'instruction, ce qui représente 230 utilisateurs qui s'ajoutent aux 250 utilisateurs internes à la Métropole.

II - Demande présentée par la Commune de Bron

Par courrier du 23 juin 2017, la Commune de Bron a demandé à pouvoir utiliser ce logiciel "Pack ADS" avant la fin de l'année.

La convention soumise à l'approbation du Conseil précise les conditions de mise à disposition de ce logiciel entre la Métropole et la Commune de Bron. Elle prendra effet en novembre 2017 et sera reconduite tacitement par années civiles.

Le coût unitaire est fixé à 6 € par dossier, à l'exception des certificats d'urbanisme d'information (CUa), des certificats d'urbanisme opérationnel (CUb) et des permis de construire (PC) de transfert qui sont gratuits. La mise à disposition pour l'année 2017 sera gratuite, et la facturation interviendra à partir de l'année 2018. Elle sera calculée sur le nombre d'autorisations saisies dans Cart@ds en 2016, soit 125 dossiers.

Ce montant est susceptible d'évoluer dans le temps selon les paramètres définis dans le paragraphe 12 de la convention intitulée "clause de rencontre" ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Commune de Bron pour la mise à disposition de l'application "Pack ADS" dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les sommes à encaisser seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - compte 70875 - fonction 020 - opération n° 0P28O2879.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.